



## **Groupe de travail fonction publique du 10 novembre 2023 sur le logement des agents publics**

La DGAFP a réuni un groupe de travail interversant quant au logement des agents publics le 10 novembre 2023. L'UNSA Fonction Publique a rappelé la priorité de cette thématique, élément d'attractivité et de fidélisation des agents publics.

Un premier groupe de travail versant État avait été réuni le 19 octobre 2022, sans d'autre suite. Le CILAP (comité interministériel du logement des agents publics) a été installé en juillet 2023, regroupant les ministres chargés des trois versants de la Fonction Publique ainsi que celui du logement. Le CILAP est chargé de piloter et suivre une politique coordonnée du logement des agents publics, sans les organisations syndicales.

Lors de ce groupe de travail, la DGAFP a présenté les axes de travail retenus lors du CILAP du 10 juillet 2023 :

- Mutualisation des ressources des acteurs publics grâce à une politique ministérielle coordonnée.
- Meilleur accompagnement du parcours logement des agents publics.
- Mobilisation et optimisation du foncier public.

L'UNSA Fonction Publique n'a eu de cesse depuis des années d'attirer l'attention des gouvernements successifs sur les difficultés croissantes de logement des agents. L'augmentation du prix des loyers, du coût du foncier a plus que largement dépassé celle des salaires et traitements des agents publics, entraînant un décrochage du pouvoir de logement de ceux-ci.

L'UNSA Fonction Publique a rappelé que :

- La politique du logement des agents publics ne peut se faire sans concertation ou négociation avec les organisations syndicales représentatives des personnels et les représentants des employeurs publics des trois versants.
- Elle doit s'articuler autour du court, du moyen et du long terme dans les trois versants.
- Elle doit concerner toutes les formes de logement dans le parc social, intermédiaire et privé.
- De nombreux rapports ont été produits depuis 2011 sur cette politique, contenant des pistes de solutions

Elle a indiqué que :

- Le 5% préfectoral de réservation de logements sociaux pour les agents de l'État est très inégalement mis en œuvre par les préfetures.
- Le recensement du foncier disponible est une priorité.
- Des investissements peuvent être réalisés par l'Ircantec et l'ERAFP via la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Des solutions de cautionnement locatif par l'employeur doivent être mises en œuvre.
- Les DROM-COM ne doivent pas être les oubliées.

**Le parcours de carrière des agents doit être accompagné de solutions de parcours résidentiel, de l'entrée dans la fonction publique jusqu'à la sortie. La mobilité géographique doit être mieux accompagnée.**

**Pour l'UNSA Fonction Publique, c'est une condition indispensable à l'attractivité, la fidélisation et la valorisation des agents publics.**

Le gouvernement a décidé d'étendre l'indemnité de résidence (IR) à 62 communes de Haute-Savoie et de l'Ain. L'UNSA Fonction Publique demande que l'IR soit étendue aux communes dont le prix du logement le nécessite.

**L'UNSA Fonction Publique sera reçue prochainement par le député David Amiel, chargé par le gouvernement d'une mission sur le logement des agents publics.**